

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Laurence DELAUNAY, Maire**.

Présents : BEAUMONT Robert, CESBRON Didier, DELARUE Anne-Sophie, GUILBERT Raymonde, GRANDHOMME Isabelle, MOINE Marie-Françoise, PINEAU Jérôme, TERRIEN Jean-Paul et MOREAU Malika et DELAUNAY Michaël

Absents excusés : KAHLOUL Rouchdy, REYNOLD de SERESIN Benoit, BRUNETEAU Frédéric et RAY Thierry

Secrétaire de séance : DELAUNAY Michaël

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de la convocation : 12/03/2018

Présents : 11
Affichage : 20/03/2018

AUTORISATION DEMANDES DE SUBVENTIONS / TRAVAUX EGLISE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- donne autorisation à Madame le Maire pour déposer tout dossier de demande de subvention relatif aux travaux de réfection du chœur de l'église et de la toiture endommagée suite à la tempête du 6 mars 2017.
- donne pouvoir à Madame le Maire pour faire toutes les démarches nécessaires et pour signer toutes pièces administratives.

LOCATION TOILE DE PROJECTION / SALLE DES FETES

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer un tarif pour la location de la toile de projection de la salle des fêtes, pour les locataires souhaitant s'en servir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de fixer le tarif pour la location de la toile de projection à 10 €.

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

Suite à la mise à disposition de la toile de projection de la salle de fêtes, le Conseil municipal décide de fixer des nouveaux tarifs pour la location de la salle des fêtes, à compter du 15 septembre 2018 à savoir :

	<u>Habitants de Cizay</u>	<u>Habitants hors commune</u>
Un jour	110 €	160 €
le week-end	140 €	190 €
Vin d'honneur	20 €	35 €

- PRECISE qu'un règlement à titre d'arrhes de 35 € sera demandé lors de la réservation de la salle et une caution de 500 € sera exigée à la remise des clés.

VOTE DES SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

Club « Vieillir dans la joie et l'Amitié »	60 €
Fondation du patrimoine de Maine-et-Loire	55 €

- Précise que M. TERRIEN concerné par la demande de subvention, du Club du 3ème âge n'a pas pris part au vote, il est sorti de la salle.
- Ajoute que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

Budget Prévisionnel 2018

Présentation du projet de budget 2018 aux membres du conseil.

Questions diverses

- Demande de location du préau de l'école
- Eclairage public autonome arrêt de bus : commande groupée pour des candélabres équipés de panneaux solaires
- Compte rendu réunion avec la DTT / aménagement du Bourg
- Eglise : souscription à la Fondation du Patrimoine (mécènes)
- Vote du budget le 12 avril à 20 heures

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Et ont signé les membres présents.